

Périodique - Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 5 - SEPTEMBRE 2013

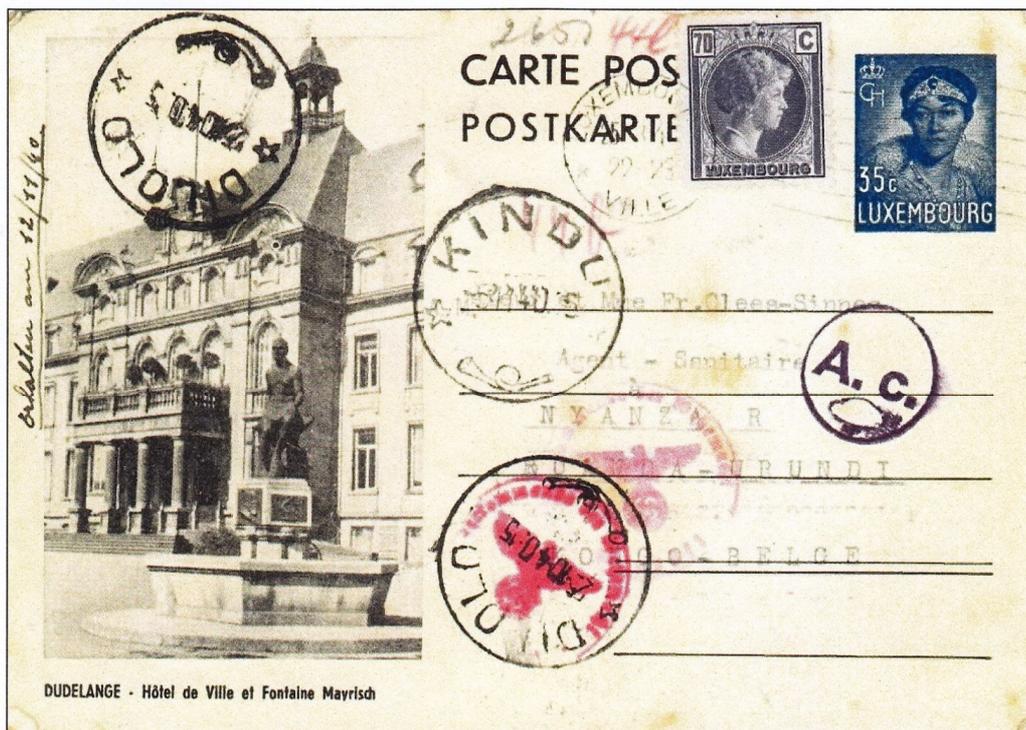
# LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



Editeur : Ch. Henuzet - Place Saint Roch, 30 - 5620 Florennes

## Les cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : [cahiersducongo@hotmail.com](mailto:cahiersducongo@hotmail.com).

Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Présidente d'honneur et éditeur responsable : Eliane Deneumostier – Saive - Rue Fays, 149 - 4400 Ivoz-Ramet

Comité de rédaction : M. Hopperets, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Oblin, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Prix au numéro : 5 €

**Avez-vous renouvelé votre abonnement ?**



"Nous remercions tout particulièrement notre partenaire, Sébastien DELCAMPE, pour sa collaboration qui permettra à ses membres de partager notre passion."

**Document de la couverture** : Entier luxembourgeois : Luxembourg (25.08.1940) – Dilolo (25.10) - Kindu (05.11.1940) et censure allemande de Cologne

## Sommaire

Service fluvial AEF – Congo	page 3
Le Parc National Albert – la surcharge 2,50 F	5
Le Parc National Albert – la surcharge Ruanda-Urundi 5 c	7
Le courrier belge vers le Congo après le 10 Mai 1940	10
Un pionnier oublié : Adolphe de Macar	12
Utilisation à Elisabethville d'un cachet portant la dénomination « LUKAFU »	17

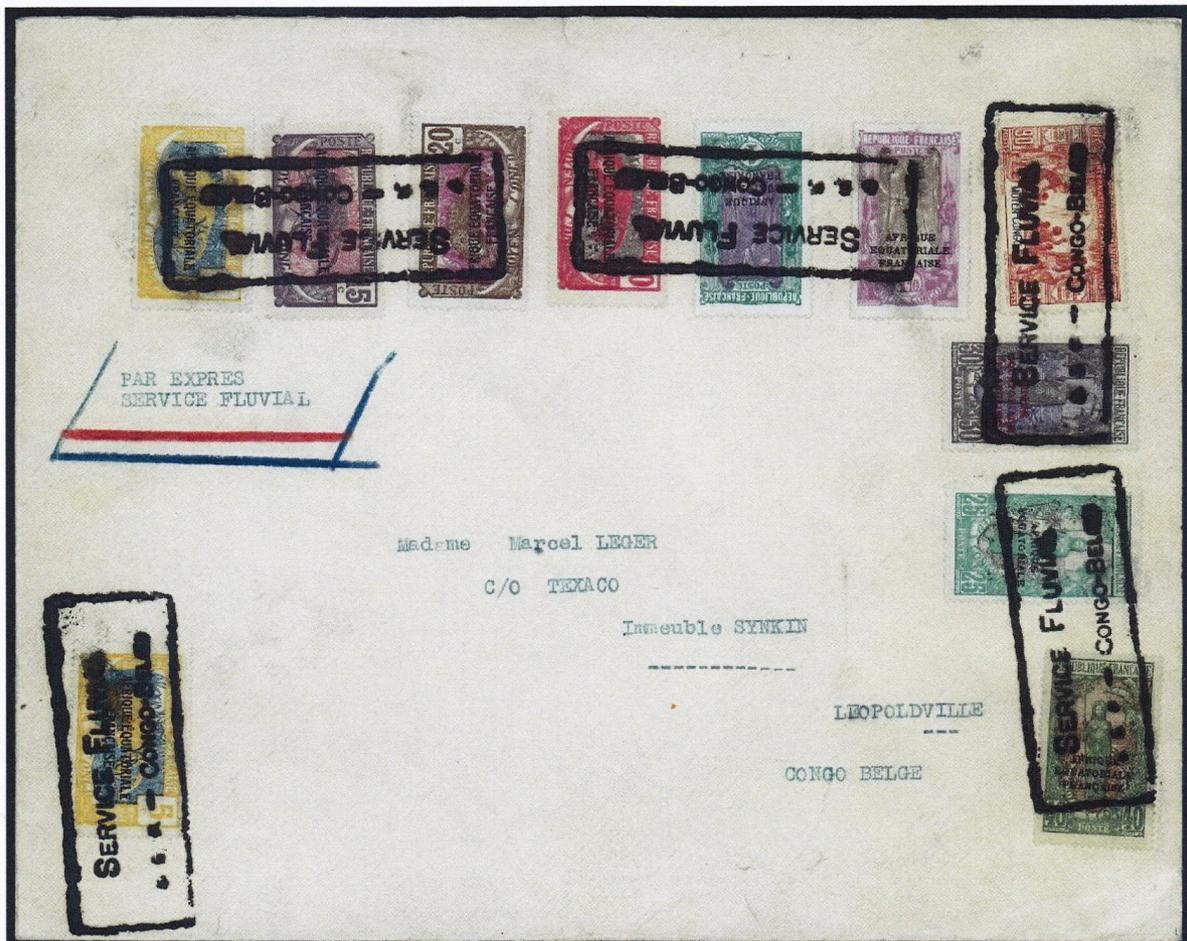
## Congo Belge - Incoming mail

Luc Vander Marcken

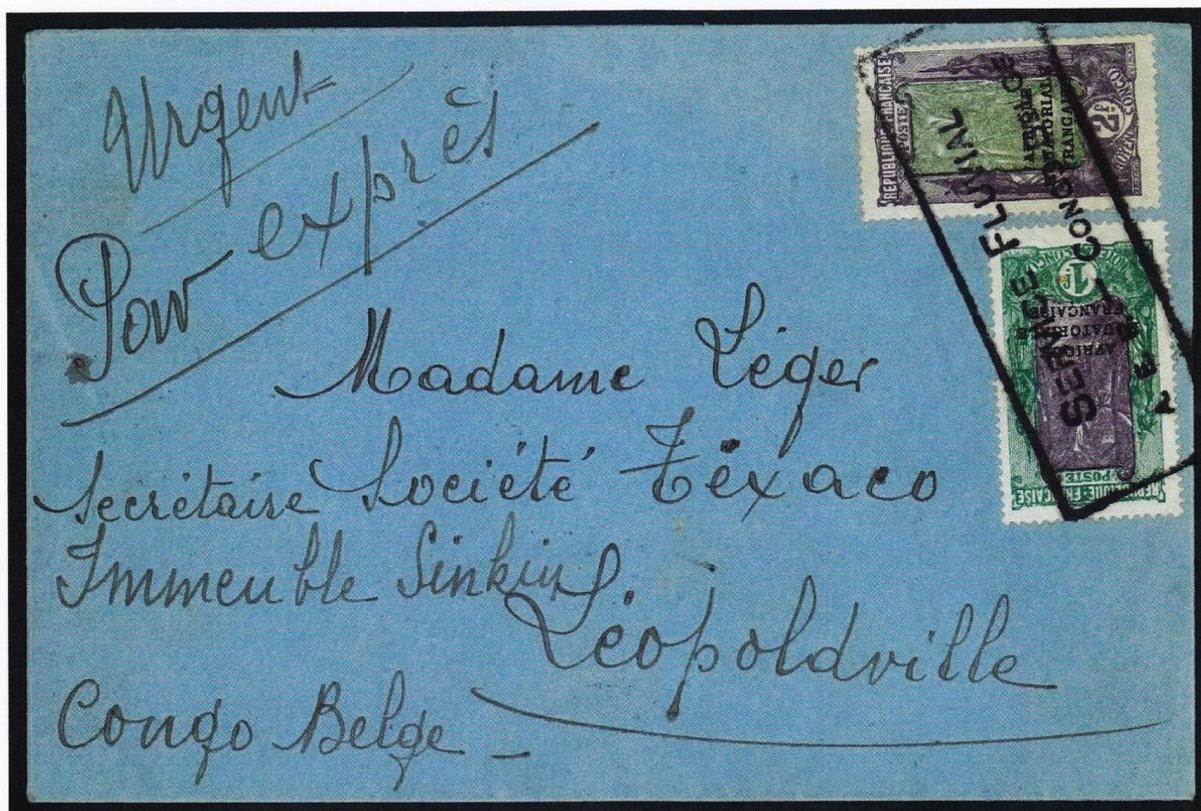
“Service Fluvial  
A.E.F. – Congo Belge”  
1931



On trouve sur quelques rares documents ce grand cachet rectangulaire de 67 x 23 mm oblitérant des timbres du Congo français et toujours sur des lettres à destination de Léopoldville. Ce cachet n'étant pas daté, seules les lettres pourvues d'un cachet d'arrivée à Léopoldville nous permettent de situer l'emploi de ce cachet en 1931. Il aurait servi à bord des petits vapeurs assurant la liaison entre Brazzaville et Léopoldville. Il faut préciser qu'il s'agit toujours de courrier commercial, souvent annoté « urgent » ou « par exprès ».



*Lettre du Congo Français expédiée vers Léopoldville, annulation des timbres par grand cachet rectangulaire  
« Service Fluvial / A.E.F. – Congo Belge », manuscrit « Urgent / Par exprès »  
(collection Maselis)*



Lettre du Congo français expédiée vers Léopoldville, annulation des timbres par grand cachet rectangulaire « Service Fluvial / A.E.F. – Congo Belge », manuscrit « Par exprès » (collection Maselis)

Ce service fluvial était plus que probablement assuré par l'Unatra (Union nationale des transports fluviaux) qui reprend la flottille de la Sonatra (ancienne flottille de l'Etat) ainsi que celle de la CITAS (Compagnie industrielle et de transport au Stanley-Pool) en 1925. Or, sur une ancienne réclame datant de 1919, on apprend que la CITAS effectuait le passage du Pool entre Brazzaville et Léopoldville pour le compte du Gouvernement de l'Afrique Equatoriale Française.

<b>CITAS</b>	
SOCIÉTÉ ANONYME	Adresse télégraphique pour l'Europe : CITAS-BRUXELLES
Capital : 3.000.000 fr.	Adresse télégraphique pour l'Afrique : CITAS-KINSHASA
TÉLÉPHONE 4365	
<b>Vastes Etablissements</b>	
(Stanley - Pool) à <b>KINSHASA</b>	
Chantier naval. — Ateliers pour la construction, le montage et la réparation des bateaux. Slips pour la mise en chantier des steamers.	
Navigation fluviale. — Onze vapeurs faisant un service régulier sur le Haut-Fleuve et ses affluents, ainsi que le passage du Pool pour compte du Gouvernement de l'Afrique Equatoriale Française.	

**Ordonnance : 6 mars 1942.**

Le Gouverneur Général ;  
 Vu la loi sur le Gouvernement du Congo Belge ;  
 Vu l'arrêté royal du 29 juin 1933 sur l'organisation administrative de la Colonie ;  
 Vu le décret postal du 20 janvier 1921 spécialement en son article 2 tel qu'il résulte de l'ordonnance législative n° 319/P.T. du 12 juillet 1941 ;  
 Vu l'urgence,  
 Ordonne :

Article premier.

120 000 timbres à 1,50 émis par l'arrêté ministériel du 10 janvier 1934 porteront la surcharge 50 centimes ;  
 100 000 timbres à 1,75 émis par l'arrêté ministériel du 7 février 1941 porteront la surcharge 75 centimes ;  
 et 100 000 timbres à 2,40 émis par l'arrêté ministériel du 22 décembre 1937 porteront la surcharge 2,50 fr.

Article 2.

Un exemplaire de chacun de ces timbres est annexé à la présente ordonnance.

Article 3.

La présente ordonnance entrera en vigueur à la date de ce jour.

Léopoldville, le 6 mars 1942.

Ryckmans

**Surcharge** : typographique noire par l'imprimerie du Gouvernement à Léopoldville

**Période de validité** : 6 mars 1942 au 31 août 1942



**Cb54B** N° 227

Valeur : 2,50 F/2,40 F

Couleur : vert-noir et brun

Timbre surchargé : n° 200 Tirage : 100 000 ex.

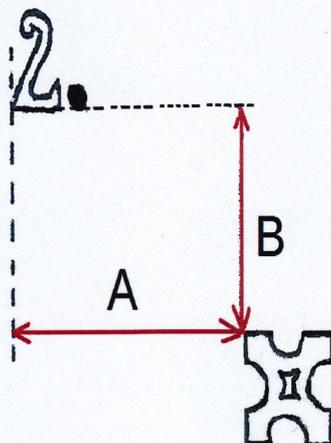
Curiosités de surcharge :

surcharge renversée

surcharge double

### Surcharge 2,50 / 2,40

Les différentes variétés de la surcharge se distinguent grâce à deux mesures. La première « A » du bord gauche supérieur du « diablo » à la verticale de la base du « 2 ». La deuxième « B » hauteur du même bord gauche supérieur du « diablo » à la base horizontale de la surcharge 2,50. Le tableau donne les valeurs A/B pour chaque timbre repéré grâce à sa position. Dans le deuxième panneau la valeur B est constante et vaut 10 mm, seule la valeur A est donnée.



#### PANNEAU 1

<b>1</b>	8,2 /10	9,45/10	9,45/10	9,45/10	9,45/10	8,5/10	8,5/10	8,5/10	10,3/10	<b>10</b> 9,3/11
9,3/11	11/10,5	11/10,5	11/10,5	11/10,5	11/10,5	9,3/11	9,3/11	9,3/11	11,5/10	10/10,5
9/10	10/10,5	10,3/10	10,3/10	10,3/10	10,3/10	9/10	9,3/10	9,3/10	11,5/10	9,45/10
9/10,5	11/10,5	11/10,5	11/10,5	11/10,5	11/10,5	9,3/11	9,3/11	9,3/11	11,5/10	9,45/11,5
<b>41</b>	9/10,5	11/10,5	11/10,5	11/10,5	11/10,5	9,3/11	9,3/11	9,3/11	11,5/10	<b>50</b> 10,3/10

#### PANNEAU 2 (B = 10 mm)

<b>51</b>	8,2 mm	9,5	9,5	10	10,5	9,45	9,5	9,5	11	<b>60</b> 10 mm
8,2	9,5	9,5	10	10	9,45	9,45	9,45	11	10	
8,2	9,5	9,5	10	10	9	9,45	9,45	11	10	
8,2	9,5	9,5	10	10	9	9,45	9,45	11	10	
<b>91</b>	8,2 mm	9,5	9,5	10	10	9	9,45	9,45	11	<b>100</b> 10 mm

**Ordonnance : 30 juillet 1941**

Le Gouverneur Général,

Vu la loi sur le Gouvernement du Congo Belge ;

Vu l'arrêté royal du 29 juin 1933 sur l'organisation administrative de la Colonie, spécialement en son article 17 ;

Vu le décret postal du 20 janvier 1921, spécialement en son article 2 tel qu'il résulte de l'ordonnance législative n° 319/P.T. du 12 juillet 1941 ;

Vu la loi du 21 août 1925, sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi,

Vu l'urgence ;

Ordonne :

Article premier.

100 000 timbres à 1,50 fr émis par l'arrêté ministériel du 22 décembre 1937 porteront la surcharge :

RUANDA  
URUNDI  
5 c.

Article 2.

Ces timbres dont un exemplaire est ci-annexé, sont admis pour l'affranchissement des correspondances dans le territoire du Ruanda-Urundi concurremment avec les valeurs postales actuellement en cours.

Article 3.

La présente ordonnance entrera en vigueur à la date du 15 août 1941.

Léopoldville, le 30 juillet 1941.

Ryckmans

**Surcharge** typographique noire de l'Imprimerie du Gouvernement à Léopoldville

**Période de validité** : 15 août 1941 au 31 août 1942



R 118 5 c/1 F 50

brun carminé et noir

(199) 100

**Variété** : Tache grise ayant l'aspect d'un petit lac au-dessus de "AUX" de "NATIONAUX" (n° 42)

**La surcharge** : Comme pour le timbre surchargé à 5 centimes du Congo Belge, le timbre du Ruanda- Urundi aura le même support, il n'y a donc que la surcharge qui va changer. On peut également constater que la surcharge ne modifie pas la légende « CONGO BELGE – Belgisch Congo » dans le cartouche en haut et en bas.



fig 1

fig 2

fig 3

Congo Belge

Ruanda - Urundi

On trouve pour le centre les deux nuances : gris noir (fig 2) et gris clair (fig 3) comme au Congo belge.

Variété : Tache grise ayant l'aspect d'un petit lac au-dessus de "AUX" de "NATIONAUX" (n° 42)



pos. 92

timbre position 42 Variété petit lac sur courrier



pos. 41    **pos.42 VARIETE**    pos.43    pos.44    pos. 45

Curiosités de surcharge : surcharge renversée ou déplacée



Défauts d'impression :



N incomplet



5 incomplet



## Le courrier belge vers le Congo après le 10 Mai 1940

Roger Bogaert

Les familles de nos compatriotes en poste au Congo ont envoyé cartes et lettres afin d'avoir de leurs nouvelles et de leur faire savoir qu'ils étaient sains et saufs. Dès la fin de la campagne des 18 jours, l'occupant allemand met en place un système de censure très sévère qui va fortement pénaliser les envois vers le Congo.

Dans ce qui suit, nous décrivons deux cartes postales envoyées vers la colonie oblitérées : la première, le 26 août 1940 et la seconde, le 28 août 1940 mais dont le parcours a été très différent.

**1<sup>er</sup> exemple :** Entier postal type 119 D.40 c. lilas envoyé en tarif réduit (75 c) avec timbres complémentaires.

Destinataire : Mr. René Guignard  
Compagnie du Congo Belge  
Lubué S/Kasai

Oblitération départ mécanique à flamme : "Bruxelles(Midi)" 26.VIII.1940. L'expéditrice reçoit la carte en retour avec la griffe en français sur 3 lignes (en violet)



Retour - Communication interrompue  
BPA 10 Köln-Deutz  
+ cachet rond en rouge  
Oberkommando der Wehrmacht  
Geprüft

cachet rond du type 21 C utilisé d'avril à août 1940 (étude A.Weyland page 38)

N.B.: La griffe BPA.10.Köln-Deutz n'est connue, d'après les connaissances actuelles, que pendant l'année 1940 pour le courrier vers les pays hors Europe.

Le texte est émouvant vu les évènements. L'épouse écrit à son mari donnant des nouvelles de leur petit garçon âgé de 4 mois. Finalement ils ne se reverront que cinq ans plus tard.

2<sup>nd</sup> exemple : Entier postal type 132, 1 F. lilas s/gris-bleu

Destinataire : Monsieur Géo Schweizer  
B. C. B.  
Coquilhatville

Oblitération départ mécanique à flamme « 3 Bruxelles-Brussel 3 » 28.VIII.1940 Passe également par la censure de Köln. Cachet rond en rouge type 21 C.

Oberkommando der Wehrmacht Geprüft

Mais contrairement au 1<sup>er</sup> exemple, cette carte a poursuivi sa route et après deux mois est arrivée à Coquilhatville le 28.10.40 à 13h.



Ces deux cartes, dont le texte était strictement familial, aucunement subversif, et oblitérées la même semaine, ne devaient en aucun cas être censurées aussi sévèrement ; l'une fit retour à l'expéditeur et l'autre poursuivit sa route. Nous n'avons aucune explication à ce sujet, sauf les aléas de la censure.



Bruxelles (24.08.1940) – Dilolo (25.10) – Kihembwe (06.11)

## Un pionnier oublié : Adolphe de Macar

Marc Oblin

*Sans doute est-il peu fréquent de mentionner des anecdotes familiales dans une revue d'étude et de collection qui se veut sérieuse. Et pourtant... Suivez-moi, nous reviendrons au Congo un peu plus loin...*

Une de mes grands-tantes, décédée il y a plus de 20 ans, était une merveilleuse personne. Veuve, parvenue à quatre-vingt et quelques années, elle a gardé jusqu'au bout un intérêt sans faille pour ses proches, son environnement, l'actualité, la lecture, bref : la vie. Son époux, frère aîné de ma grand-mère et pharmacien de son état, était décédé quelques années après avoir remis son officine pour prendre une retraite bien méritée.

Ce qui caractérisait le plus cette tante était l'attention qu'elle pouvait porter à l'autre. Aider, consoler, comprendre, conseiller, telle était sa préoccupation première dans toute relation humaine. Dans sa petite villa au bord d'un bois, elle recevait tout membre de la famille, voisin ou ami qui avait besoin de soutien ou de conseil. Et le conseil qu'elle donnait se révélait presque invariablement le bon... Son discours fourmillait d'aphorismes, tels que « Dans la vie, les situations évoluent souvent moins bien qu'on ne l'aurait espéré, mais mieux qu'on aurait pu le craindre », ou encore « Accepte les gens comme ils sont, n'essaye pas de les changer: tu n'y arriveras pas ! Change plutôt ta façon de voir l'autre »

Dans la maison de cette grande tante, les murs d'un couloir étaient décorés d'armes congolaises, arcs et flèches, lances, couteaux de jets, haches africaines, boucliers de bois ou d'osier et raphia. Cette abondante panoplie faisait bien sûr rêver le grand lecteur de Tintin et de Jules Verne que j'étais du haut de mes onze ou douze ans... Sans être fin psychologue, on peut certes découvrir là une des sources de ma propre passion pour le Congo où, à l'instar de Léopold II, je n'ai jamais mis le pied.

Un beau jour, alors que j'assommait ma tante de questions sur ces armes africaines, elle me parla de son oncle, frère aîné de son père, Adolphe de Macar, un pionnier de l'épopée des Belges au Congo. Beaucoup plus tard, lors d'une visite au musée de l'Afrique Centrale de Tervueren, j'appris avec surprise que certaines parmi les plus belles pièces de ce musée et de ses (énormes) réserves avaient été rapportées du Kasai par Adolphe de Macar.

### Un grand méconnu ?

Si, depuis peu, quelques lignes sont consacrées à Adolphe de Macar sur Wikipedia, la littérature à son sujet n'est cependant pas très abondante et on cherchera en vain, à ma connaissance, un volume biographique qui lui soit consacré. La *Biographie coloniale belge* publiée en 1948 lui consacre tout de même une grande page (tome I, p. 625). Cet ouvrage ainsi que « *Forminière 1906-1956* », paru en 1956 aux éditions Cuypers, Bruxelles, sont les principales sources d'inspiration de cet article.

Né le 3 décembre 1847 à Liège, il opte, à l'âge de 20 ans, pour une carrière militaire d'officier. Il sera sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de ligne, puis lieutenant au 6<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à pied. En juillet 1885, il est détaché à l'institut de cartographie militaire. Il a alors 37 ans.

Enthousiasmé par le projet colonial de Léopold II, il est engagé comme agent de l'Etat indépendant du Congo. Il part donc pour le Congo en août 1885 afin d'être intégré dans la brigade topographique, commandée par le capitaine Jungers. Sa première mission

consistera à participer au relevé topographique qui permettra de dresser une carte précise du Bas-Congo. De Macar s'occupe en particulier de la région de Boma.

### **Luluabourg**

Il y avait à l'époque, parmi la poignée de blancs présents dans l'Etat Indépendant du Congo, un Allemand nommé Wissmann. Celui-ci, que ses compatriotes de l'époque avaient surnommé « le plus allemand des Africains », deviendra plus tard gouverneur de l'Est Africain allemand. Cette colonie germanique sera dépecée après la guerre 14-18 et la Belgique héritera d'un mandat sur la partie dénommée Ruanda-Urundi.

Au début de l'année 1886, le gouvernement de l'Etat Indépendant charge de Macar d'une mission dans la région de la Lulua, affluent du Kasai, dans la province du même nom. Wissmann venait d'y créer un poste qu'il avait baptisé Luluabourg. Notons en passant la désinence « -bourg » typiquement germanique, au contraire des appellations en « -ville » que les Belges affectionnaient de donner aux localités congolaises. Luluabourg avait tout pour devenir un centre important et de haut potentiel économique. De Macar, avec le lieutenant Le Marinel comme adjoint, était désigné pour en prendre le commandement, en qualité de commissaire de district du Kasai. Paul Le Marinel, qui fera une grande carrière coloniale, est le fils d'un Français ayant participé à la lutte pour l'indépendance belge en 1830, à la tête d'un bataillon de volontaires français. Le frère de Paul, Georges Le Marinel, fut également un pionnier du Congo.

Nous sommes en 1886, année de la 1<sup>ère</sup> émission de timbres-poste de l'Etat Indépendant du Congo. Dans l'Afrique du 19<sup>ème</sup> siècle, les seuls moyens de se déplacer étaient les voies d'eau et les pistes de brousse ou de savane, où l'on allait à pied ou à dos de monture... quand on en disposait ! Le voyage du Bas-Congo à Luluabourg prend un mois environ. Adolphe de Macar quitte le Bas-Congo le 18 avril 1886. Deux jours plus tard, il embarque à Léopoldville à bord du vapeur *Stanley*. Il arrive à Luluabourg le 20 mai 1886. Il est atterré par ce qu'il y découvre...

### **Un bourg qui porte bien mal son nom**

Luluabourg ? Wissmann avait tant vanté « sa » station des bords de la Lulua, établie depuis une année à peine. Or, ce que de Macar et Le Marinel découvrent sont tout juste quelques cases en pisé « *très basses, très mal faites, couvertes d'herbes, quelques portes et fenêtres en bois mal taillé* ». Le village est fortifié, écrit encore Le Marinel, par « *une palissade faite de minces poteaux plantés en terre et reliés par des faisceaux de petites branches* ». De plus, la garnison du poste consiste uniquement en une dizaine d'indigènes venus d'Angola, non exercés et armés de vieux fusils à pierre. Pas de quoi faire reculer les tribus hostiles de la région !

De Macar et Le Marinel se mettent courageusement à l'œuvre, avec l'aide d'une poignée d'indigènes et de quelques Européens. En peu de semaines, ils recrutent de la main-d'œuvre, construisent de nouvelles habitations, plantent des arbres fruitiers et des palmiers, consolident sérieusement la palissade de défense. Ils sèment des légumes et créent un grand potager à l'europpéenne. Des champs sont cultivés aux alentours, un « kraal » est construit, avec des vaches laitières, des taureaux de selle et du bétail de boucherie. Des chemins et des routes sont aménagés, ainsi qu'un bac permettant de traverser la Lulua. Les indigènes se passent le mot et affluent pour s'établir dans la nouvelle petite cité.

Hélas, dans les mois qui suivent, tout cela est presque réduit à néant par des troubles, qui font fuir les indigènes en grand nombre, et par diverses épidémies qui tou-

chent le bétail. Des luttes incessantes opposent les tribus de la région et mettent chaque fois en péril les occupants du poste. Il faut sans cesse intervenir pour maintenir l'ordre et éviter des massacres.

### **Expédition vers l'Est**

Paul Le Marinel, un jour, doit s'aliter car il urine du sang en abondance (hématurie). De Macar se mue alors en médecin improvisé pour soigner son collègue. Wissmann, quant à lui, veut quitter le Kasai, ce qu'il fait le 12 novembre 1886, avec une caravane de près de 900 indigènes, hommes et femmes. Il se dirige vers l'Est, vers l'Océan Indien. Il demande à Le Marinel, à peine guéri de son hématurie, et au charpentier Bugslag de l'accompagner.

Il est convenu que Le Marinel ferait le chemin jusqu'à Nyangwe puis reviendrait avec une partie des indigènes. La caravane se mit en route et traversa, non sans de grandes difficultés, des régions dévastées par la variole et les razzias des esclavagistes. Après 3 mois d'une marche épuisante, ils arrivèrent à Nyangwe, où ils furent reçus par Séfu, fils de Tippe-Tip et un des « magnats » du trafic des esclaves. L'entrevue avec Séfu fut très froide, celui-ci n'appréciait guère les Blancs, susceptibles de lui nuire dans son lucratif commerce...

Le Marinel laisse alors comme prévu Wissmann et Bugslag continuer vers la côte orientale. Lui-même retransverse le Lualaba et retourne vers le Kasai, traînant derrière lui plusieurs centaines d'indigènes de l'ethnie Bashilange. Il retransverse donc une vaste zone toujours en pleine épidémie de variole. Plusieurs indigènes de sa caravane tombent malades. Chaque soir, Le Marinel établit deux camps, l'un pour les varioleux, l'autre pour les Noirs encore indemnes. Des morts et des mourants doivent être abandonnés tout au long du chemin de retour. Il n'est pas rare que les cadavres soient dévorés par les indigènes car à cette époque certaines tribus sont encore anthropophages. Le Marinel assiste à des scènes indescriptibles. Voici ce qu'au mois de mars 1887, il écrit dans son journal : « *Le soir nous assistons à des scènes de sauvagerie dont on ne peut se faire une idée. (...) Des femmes et des enfants sont là, autour d'un grand feu, et mangent cette chair humaine en riant et en chantant ! Il est impossible d'exprimer l'impression que donne un tel spectacle... Je ne puis dormir de toute la nuit...* ».

Des attaques de tribus locales surviennent aussi, et au cours de l'une d'elles, Le Marinel est blessé par une flèche au côté droit. Heureusement, la blessure n'est pas trop grave. Enfin, le 14 avril 1887, il retrouve le capitaine de Macar avec une joie bien compréhensible. L'expédition dénombre 180 morts environ, sans compter les malades varioleux, que l'on isole dans une île au milieu de la Lulua, pour éviter la contagion.

Le capitaine de Macar, quant à lui, était resté seul Européen à Luluabourg pendant ces 5 mois. Il avait également vécu des moments bien difficiles. Le soir de Noël 1886, il écrit dans son journal : « *Je me trouve aujourd'hui livré à moi-même, sans étoffe pour vêtir et payer mes gens, qui travaillent dans le costume du père Adam, sans vivres, presque déshabillé moi-même. Je me trouve être possesseur d'un troupeau de 120 moutons et de 30 jeunes ; je ne puis y avoir recours, toutes les mères ont des agneaux ou en attendent. Ma table se réduit à une poule de temps en temps. Je n'ai pas de beurre, je n'ai plus de lard, il me reste peu de sel et encore moins de poivre ; depuis quelques jours je mange du manioc préparé à la mode indigène...et cela n'est pas bon. Kaniansa, mon chef de poste de la Lulua m'envoie en présent deux cruches de bière de sorgho et une cinquantaine de racines de manioc. Le pauvre diable ne se doute guère que cela m'arrive précisément le jour de Noël, pour le réveillon. (...) Je rêverai du réveillon avec les camarades et*

*quoiqu'on ne connaisse pas les quatre grandes fêtes chez les indigènes, ils auront congé demain. »*

Après le retour de Paul Le Marinel, le capitaine de Macar et lui resteront encore un an à Luluabourg, très isolés, dans un dénuement presque complet. Menacés par des tribus hostiles, ils devront se battre à plusieurs reprises pour conserver le poste. Ce n'est qu'en janvier 1888 qu'arrive enfin la relève sous la forme de deux hommes, également militaires, le capitaine Braconnier et le sous-officier Puissant.



*Paul Le Marinel, à gauche, et le commandant de Macar devant la prison de Luluabourg en 1886.*



*De gauche à droite: un interprète, le lieutenant Paul Le Marinel, le commandant de Macar, le sous-lieutenant Puissant et le capitaine Braconnier à Luluabourg en 1888.*

Forminière 1906 – 1956 Editions Cuypers – Bruxelles 1956 p. 74

## Le très lent voyage de retour en Belgique

La mise au courant de leurs successeurs imposera à de Macar et Le Marinel de rester 3 mois de plus à la station de Luluabourg. A la fin du mois d'avril 1888, ils quittent Luluabourg pour Luebo, où se trouve Amédée Legat, ancien sergent du génie reconverti dans les activités commerciales débutantes au Kasai. Malheureusement, Legat leur annonce qu'il n'attend pas de bateau de l'Etat (on disait un « vapeur ») avant longtemps. A cette époque en effet, les liaisons étaient aussi irrégulières qu'aléatoires. Heureusement, arrive, quelques semaines plus tard, un petit vapeur d'une compagnie privée. C'était le *Roi des Belges* appartenant à la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, fondée en 1886 par le capitaine Albert Thys, bras droit de Léopold II.

Le vapeur *Roi des Belges* accomplissait alors une première exploration commerciale du bassin du Congo, sous la direction d'un autre grand pionnier, Alexandre Delcommune. Ce dernier accepte de prendre de Macar et Le Marinel à bord. Delcommune les prévient que le voyage de retour sera lent, car il explorait alors le Sankuru et ses affluents (le Lubefu et le Kwango). Ce bougre d'homme infatigable qu'est de Macar collaborera avec Delcommune pour établir la cartographie du réseau des voies navigables de la région du Sankuru.

## Epilogue

Enfin, nos compères arrivent à Léopoldville fin août 1888 et débarquent à Anvers mi-décembre 1888. Le Marinel a passé presque toute la traversée de Matadi à Anvers couché dans sa cabine, à nouveau en proie à une grave hématurie. L'auteur du présent article, médecin, croit pouvoir affirmer qu'il s'agissait vraisemblablement d'une complication répétée de la malaria, encore très mal connue à l'époque.

Nos deux pionniers belges du Kasai, auront ensuite des destinées différentes. Le Marinel retourne au Congo dès juillet 1889, soit à peine plus de 6 mois après son retour en Belgique. Il vivra encore beaucoup d'aventures au Kasai et surtout au Katanga, mais, comme aurait dit Kipling, ceci est une autre histoire... De Macar, quant à lui, n'est plus jamais retourné au Congo. Pourquoi ? Je l'ignore... Peut-être sa vocation coloniale avait-elle été refroidie suite aux multiples difficultés rencontrées lors de son séjour... Peut-être aussi son âge de 41 ans était-il un obstacle ?

Lors de son unique séjour de trois ans et trois mois au Congo (entre le 15 août 1885 et le 24 novembre 1888), le capitaine de Macar s'est distingué comme topographe, comme homme de Science (en ethnologie surtout), comme explorateur, comme organisateur d'une colonie où tout était à faire. En à peine plus de trois années, il a réalisé un travail considérable, dans un environnement difficile et, souvent, hostile.

Alphonse de Macar avait un hobby : la photographie. Avec les moyens de son temps (plaques de verre sensibilisées à l'aide de divers produits chimiques), il a réalisé des centaines de clichés qu'il a ramenés en Belgique. Ces clichés lui ont permis d'illustrer les conférences qu'il a données ensuite sur son expérience congolaise et de participer à des expositions de photographies, dont nos compatriotes étaient friands à l'époque. Nul doute que ces conférences et expositions ont suscité bien des vocations de colons belges.

*L'auteur serait particulièrement intéressé de recevoir copie d'un document postal, lettre ou carte provenant du (ou adressé au) capitaine de Macar (période 1885-1888 surtout). Merci d'avance pour vos recherches dans vos collections. Toute copie de document, article, livre-sur de Macar seraient aussi les bienvenus.*

## Utilisation à Elisabethville d'un cachet portant la dénomination « LUKAFU » (1910-1911)

Charles Henuzet et Michel Hopperets

Le développement des services postaux dans l'Etat Indépendant du Congo se fit au départ de bureaux situés à proximité de l'embouchure du fleuve Congo. Ainsi, le 1<sup>er</sup> janvier 1886, date de création du service postal, seuls 3 bureaux étaient en service : Banana, Boma et Vivi, tous trois situés non loin de la côte Atlantique (fig. 1).

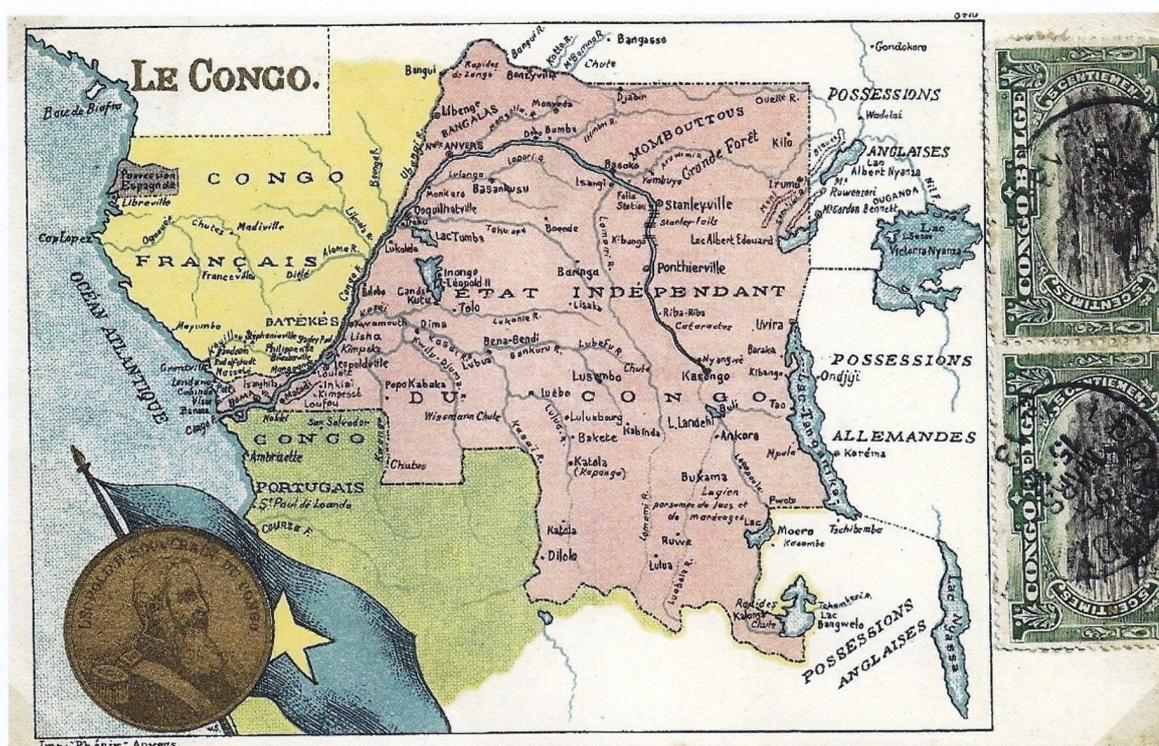


fig. 1

Ensuite, au fur et à mesure de la progression de la colonisation et de la présence de plus en plus importante d'Européens, d'autres bureaux furent progressivement ouverts à l'intérieur du pays. La pénétration se fit surtout à partir du fleuve Congo et de ses affluents. En fonction des nécessités, de nouveaux bureaux furent ouverts, certains furent fermés et d'autres encore furent déplacés.

La province du Katanga (fig. 2) était située à l'opposé de la côte Atlantique de ce vaste pays (80 fois la Belgique) et relativement à l'écart des voies navigables. Au début de la colonisation, peu d'étrangers s'y trouvaient, ce qui ne nécessitait pas la création d'un bureau de poste.

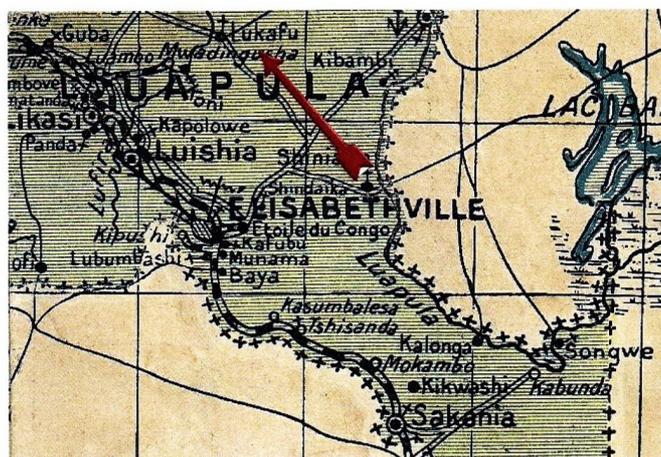


fig. 2

Un premier bureau fut ouvert à Albertville le 1<sup>er</sup> juillet 1896. Ce bureau fut fermé par arrêté du 22 juillet 1896 et transféré à M'Toa ; la dénomination M'Toa fut changée en Toa par arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1898.

Il fallut ensuite attendre le début du XX<sup>ème</sup> siècle pour voir la création d'un nouveau bureau de poste dans la province du Katanga, à savoir Pweto où une sous-perception fut créée par arrêté du 8 juillet 1902. Ce bureau était spécialement destiné à desservir les relations postales dans les territoires administrés par le Comité Spécial du Katanga.

Par la suite, le sud du Katanga connut un essor extraordinaire grâce, notamment, à la découverte de ses richesses minières et à la construction d'une ligne de chemin de fer entre Kambove et Sakania. En parallèle, les ouvertures de nouveaux bureaux de poste se succédèrent à un rythme soutenu.

Les premiers bureaux ouverts dans le sud furent Lukafu et Musofi le 1<sup>er</sup> juillet 1908. Il y eut ensuite Sakania (1<sup>er</sup> mars 1910), Elisabethville (1<sup>er</sup> avril 1910), Kambove et Kipaila (1<sup>er</sup> octobre 1910).

Ce développement fut si rapide que les nouveaux bureaux ne disposaient pas toujours du matériel adéquat pour traiter le courrier qui leur était remis. C'est ainsi qu'un cachet portant la dénomination Musofi a été utilisé à Sakania en 1910 en attendant la réception du cachet approprié.

Nous allons examiner un cas similaire : l'utilisation à Elisabethville d'un cachet portant la dénomination Lukafu.

Comme mentionné ci-dessus, un bureau de poste a été ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 1908 à Lukafu ; il s'agissait d'une sous-perception. Le bureau fut doté de 2 cachets de 23 mm de diamètre, répertoriés 1.1 et 1.2 dans l'ouvrage de Heim et Keach.

Les deux cachets présentent la particularité d'avoir le millésime représenté uniquement par les 2 derniers chiffres (voir fig. 3) alors que la quasi-totalité des cachets de 23 mm ont le millésime représenté par 4 chiffres, dont les 2 premiers (18 ou 19) sont des caractères fixes ! Ceci a pour conséquence que, les 2 caractères du millésime étant des caractères mobiles, nous ne disposons que d'une seule mesure angulaire pour identifier les cachets. Il s'agit de l'angle formé par la barre verticale du L et la première barre verticale du U. L'ouvrage de Heim et Keach mentionne un angle de 130° pour le cachet 1.1 et un angle de 131° pour le cachet 1.2. Une différence aussi faible ne permet pas d'identifier de façon fiable les cachets sur base de la mesure angulaire. Il existe heureusement un autre moyen d'identifier assez facilement le type de cachet : la largeur de la lettre K. Le K

du cachet 1.1 a une largeur de 2,0 mm, tandis que le K du cachet 1.2 a 1,8 mm de large. Cette mesure est donc beaucoup plus pertinente que la mesure angulaire (fig. 4 et 5).



fig. 3

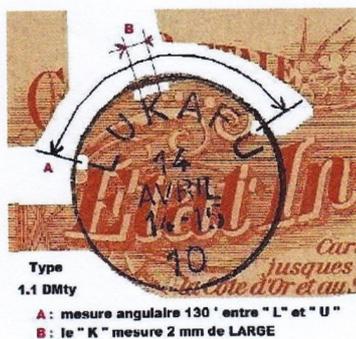


fig. 4

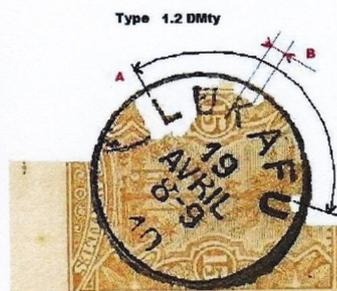


fig. 5

Un bureau de perception a été ouvert à Elisabethville le 1<sup>er</sup> avril 1910, soit près de 2 ans après l'ouverture du bureau de Lukafu, le 1<sup>er</sup> juillet 1908.

Dans un premier temps, le bureau d'Elisabethville ne disposait pas du matériel nécessaire pour oblitérer le courrier. Pour permettre au bureau de fonctionner, il fallut donc trouver une solution provisoire. Le bureau de Lukafu disposant de 2 cachets de 23 mm (1.1 et 1.2), il fut décidé d'en transférer un exemplaire (1.1) au bureau d'Elisabethville où il fut utilisé jusqu'en mars 1911 (fig. 6 et 7). La première oblitération connue portant la dénomination « Elisabethville » date du 15 mars 1911.



fig. 6

*Elisabethville, le 16 juin 1910*

fig. 7

Comme en témoigne une carte expédiée en recommandé (fig. 8), le bureau ne disposait ni d'étiquettes de recommandation, ni de griffe « Elisabethville ». Le numéro de recommandé ainsi que la mention « d'Elisabethville » ont été ajoutés de façon manuscrite. La griffe RECOMMANDE à caractères bâtons provenait probablement aussi d'un autre bureau.



fig. 8

Durant sa période d'utilisation à Elisabethville, le cachet LUKAFU 1.1 présente fréquemment la particularité d'avoir les heures bloquées, c'est-à-dire que l'endroit où apparaissent normalement les heures est occupé par un rectangle noir (voir fig. 3).

Dès son ouverture, la perception d'Elisabethville a servi de bureau d'échange pour les correspondances transitant par la voie du Cap. On peut donc rencontrer du courrier, provenant de Lukafu ou de ses alentours, portant à la fois une oblitération LUKAFU 1.2 apposée à Lukafu et un cachet de transit LUKAFU 1.1 frappé à Elisabethville (fig. 9 et 10). Le laps de temps entre les 2 cachets est généralement compris entre 4 et 7 jours.

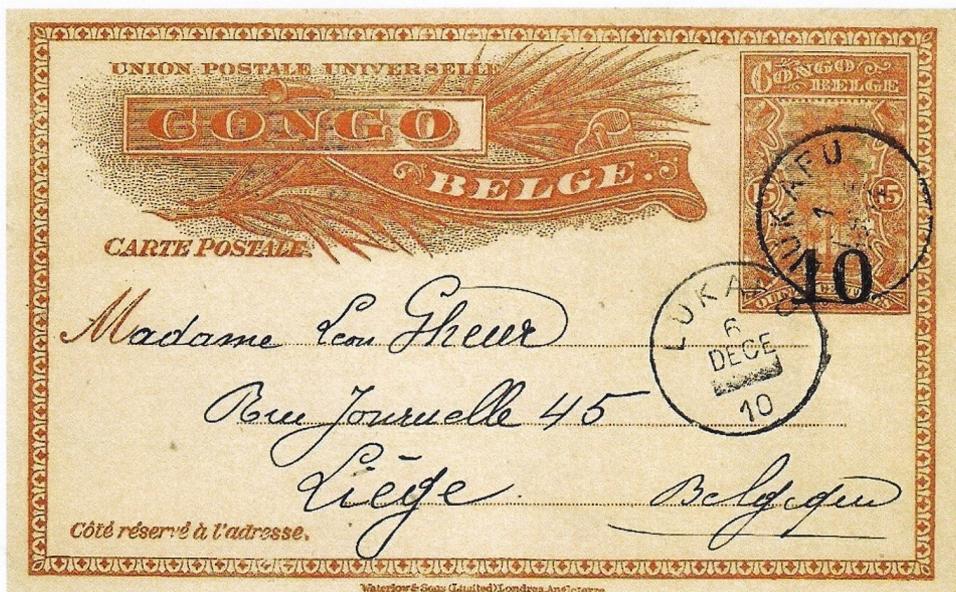


fig. 9

Lukafu, 1 décembre 1910

fig. 10